

**Appel à projets**  
**« Egalité, lutte contre les discriminations »**  
**2018**  
Document d'information

Dans le souci d'assurer la plus grande égalité possible entre habitant(e)s de Grand Poitiers et de renforcer le vivre ensemble face à des fractures dont certain(e) souhaiteraient profiter, les élus communautaires affirment leur volonté de lutter contre toutes les discriminations. Dans ce cadre, Grand Poitiers lance un appel à projets dont l'objectif est d'accompagner, soutenir des initiatives et opérations originales de sensibilisation de tous les publics à la nécessité de renforcer l'Egalité et la lutte contre les discriminations.

### **QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?**

Les discriminations prohibées par la Loi sont explicitement et limitativement définies<sup>1</sup>, tant pour les critères que pour les domaines dans lesquels elles s'exercent.

Elles portent notamment sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Elles sont des inégalités de traitement injustifiées, dans l'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et services, publics et privés, l'accès aux soins et aux services sociaux.

Plus largement, agir contre les discriminations, c'est promouvoir l'égalité entre les personnes et favoriser la cohésion sociale.

### **OBJECTIFS GENERAUX POURSUIVIS**

L'appel à projets vise à :

- ▶ Créer du débat, des réflexions autour de l'égalité et la lutte contre les discriminations, en favorisant l'accès à l'égalité réelle des droits notamment sur le territoire de Grand Poitiers communauté urbaine,
- ▶ Sensibiliser les habitant(e)s à la différence, aux préjugés et favoriser l'esprit d'innovation(s) et d'initiative(s) dans ces domaines,
- ▶ Accompagner les porteurs de projets, qui peuvent manquer de moyens pour le volet opérationnel de leurs actions,
- ▶ Mobiliser les réseaux d'acteurs « Egalité - lutte contre les discriminations » et mieux recenser, mettre en commun les initiatives existantes,
- ▶ Partager les outils et les ressources.

---

<sup>1</sup> \* au nombre de 25 (<https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>)

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le porteur du projet devra répondre aux conditions suivantes :

- ▶ être une association ou un club d'entreprise de Grand Poitiers.

Le projet devra répondre aux conditions suivantes :

- ▶ être un projet collectif ou individuel avec une visée collective,
- ▶ être mis en œuvre sur le territoire de Grand Poitiers.

Les critères suivants seront observés par les membres du jury :

- ▶ Constats / objectifs du projet / cohérence avec des besoins identifiés sur le territoire,
- ▶ Présentation / argumentation / motivation,
- ▶ Pérennité / impact sur le territoire,
- ▶ Faisabilité financière et technique / partenariats,
- ▶ Originalité / innovation sur la mobilisation.

L'opération est ouverte à toutes les structures sous réserve qu'elles respectent la législation en vigueur :

- Comités de quartier, Comités des fêtes,
- Association de parents d'élèves,
- Clubs Sportifs,
- Associations des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), université,
- Associations de Grand Poitiers,
- Clubs d'entreprise.

Ne seront pas retenus les projets :

- ▶ financés pour des personnes individuelles,
- ▶ collectifs où la majorité n'est pas composée d'habitant(e)s de Grand Poitiers.

## COMMENT MONTER SON PROJET ?

Pour chaque porteur(euse) de projet, un conseil en amont est possible auprès de la Direction Politique de la Ville Solidarités.

Il peut prendre différentes formes :

- ▶ informations sur le niveau de soutien envisageable dans le cadre de l'appel à projets et sur ses modalités en général,
- ▶ mise en lien avec des partenaires ressources,
- ▶ connexion avec les ressources humaines, techniques des communes accueillant le projet si nécessaire.

Si leur projet était retenu, le(s) porteurs(euses) s'engagent impérativement à saisir leur demande sur l'Espace des aides dédié aux associations de Grand Poitiers avant le **10 juillet** (pour examen au Conseil communautaire du 28 septembre 2018).

## CALENDRIER

- ▶ Dès le lundi 23 avril 2018 : documents disponibles sur [GrandPoitiers.fr](http://GrandPoitiers.fr),
- ▶ Jeudi 31 mai 2018 : date limite de dépôt des candidatures,
- ▶ mi juin 2018 : jury partenarial de sélection,

- ▶ Dès réponse favorable, saisie des demandes sur l'Espace des aides de Grand poitiers,
- ▶ Vendredi 28 septembre 2018 : Conseil de Grand Poitiers Communauté Urbaine, vote de la délibération concernant les projets retenus.

### **COMMENT SE PROCURER UN DOSSIER ?**

Le dossier de subvention est téléchargeable à l'adresse suivante :

[www.stopdiscriminations.grandpoitiers.fr](http://www.stopdiscriminations.grandpoitiers.fr)

### **COMMENT DEPOSER SON DOSSIER ?**

Les dossiers sont à renvoyer sous format Word ou PDF de préférence à l'adresse mail suivante :

[stopdiscriminations@grandpoitiers.fr](mailto:stopdiscriminations@grandpoitiers.fr)

### **PROCEDURE SELECTION**

Un jury examinera les projets éligibles dans la première quinzaine de juin. Tous les candidats seront appelés à venir soutenir leur projet devant le jury pendant une durée de 15 minutes environ.

### **MONTANT BOURSE**

Le montant total consacré à l'appel à projets est d'environ 9 000 €.

Les sommes proposées sont de 500 à 2 000 € par projet (en moyenne).

### **MODALITE ATTRIBUTION BOURSE**

Le projet n'a pas besoin de co-financements pour être présenté.

L'aide apportée par Grand Poitiers peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées.

Suite au Conseil de Grand Poitiers Communauté Urbaine du 28 septembre 2018, le versement sera effectué quelques semaines plus tard.

### **ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE**

Les lauréat(e)s sont tenu(e)s de remettre dans les 2 mois après la réalisation de leur projet des éléments de bilan.

Grand Poitiers Communauté urbaine se réserve le droit présenter ce bilan dans le cadre de manifestations initiées par lui ou organisées avec son partenariat.

Le (ou la) lauréat(e) s'engage à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de Grand Poitiers Communauté urbaine qui pourra lui être fourni sur simple demande.

Il (ou elle) s'engage aussi à être présent lors de la remise des prix.

<p style="text-align: center;"><b>SI LE DOSSIER EST RETENU PAR LE JURY:</b> <b>- L'association s'engage à renseigner son projet</b> <b>dans l'espace des aides du site de Grand Poitiers</b> <b>conformément à la nouvelle procédure de demande de subvention -</b></p>
---